

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

## Miroir, mon beau miroir...

On ne sache pas que Jean Cocteau ait parlé d'elle. Pourtant, c'était une femme pour lui. On veut dire : une artiste, une poétesse, capable de créer des miracles avec des riens. Son domaine ? Le miroir. En l'espèce, un reflet de nous-mêmes qu'elle entourait de mille manières, comme si elle cherchait une autre figure pour la triste humanité... À cette seule description, les spécialistes auront reconnu Line Vautrin, que la renommée a depuis longtemps classée parmi les grandes créatrices du XX<sup>e</sup> siècle. Disons quelques mots sur elle : une Parisienne, née en 1913 et décédée en 1997. Et, plus encore, la fille d'un bronzier d'art qui lui enseigna, dès son enfance, à remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier. En conséquence, Line Vautrin quitta l'école à quinze ans pour s'adonner à ce que ses mains savaient faire : rêver ! Des rêves majuscules, mais racontés dans l'espace minuscule de colliers et de bagues. À vingt ans, cette artiste était lancée.

Elle eut sa vie, un époux, une fille, des chagrins, des blessures, un divorce. Un indicible faix pour cette



Claire Enchères

Inimitable miroir de Line Vautrin. Il sera proposé ce samedi, à Caen, sur une estimation de 4 000 à 6 000 €.

femme d'un naturel discret que la lumière vive et la gloire mettaient souvent mal à l'aise. D'où son idée, sûrement, d'inventer des miroirs... Mais des miroirs inattendus, organisés et décorés avec un matériau nouveau appelé « talosel », qu'elle chauffait, découpait et plaît à sa subtile volonté. Combien de miroirs a-t-elle ainsi imaginés ? Personne ne saurait l'affirmer exactement. Seule certitude pour ce samedi très riche en ventes aux en-

chères : Jean Rivola et Solène Lainé, commissaires-priseurs à Caen, en proposent un bel exemplaire noir et pourpre sur une estimation de 4 000 à 6 000 €. Une estimation « pour voir », si l'on ose dire, et qui sera forcément dépassée. Le 10 octobre, à Paris, un énième miroir de Line Vautrin, annoncé entre 3 000 et 5 000 €, s'est envolé à 58 800 € !

Christophe PENOT.

## Sur votre agenda

**Saint-Lô (50).** Par Isabelle Logeais, ce samedi, à 9h45 et à 14h30 : bibelots, argenterie, jouets, mobilier, objets d'art et de décoration. 154 lots. 02 33 57 01 35.

**Coutances (50).** Par Éric Boureau, ce samedi, à 10h et à 14h30 : objets d'art et de décoration, mobilier, bijoux, argenterie, tableaux. 361 lots. 02 33 19 01 80.

**La Baule (44).** Par Philippe Kaczorowski, ce samedi, à 11h et à 14h : miniatures et parfums, produits de mode et produits griffés, bijoux. 403 lots. 02 40 69 91 10.

**Alençon (61).** Par Patrice Biget, ce samedi, à 14h : mobilier, objets d'art et de décoration, tableaux provenant d'un château du pays d'Argentan. 318 lots. 02 33 32 00 02.

**Vannes (56).** Par Jack-Philippe Ruelan, ce samedi, à 14h : bijoux, montres, produits de mode, argenterie. 320 lots. 02 97 47 26 32.

**Caen (14).** Par Jean Rivola et Solène Lainé, ce samedi, à 14h : mobilier, objets d'art et de décoration, arts sacrés. 136 lots. 02 31 86 08 13.

**La Baule (44).** Par Éric Sanson, ce samedi, à 14h30 : bijoux, horlogerie, produits de mode, jouets, objets d'art et de décoration, tableaux. 440 lots. 02 40 60 60 90.

**Deauville (14).** Par James Fattori, dimanche, à 14h : tableaux, mobilier, design du XX<sup>e</sup> siècle, bijoux. 436 lots. 02 31 88 18 18.

**Saumur (49).** Par l'étude Deloys, mercredi 3 novembre, à 14h 10 : documents, tableaux et sculptures de l'art équestre et cynégétique. 336 lots. 02 41 51 03 17.

Sauf indication contraire, ventes à la fois en live et en présentiel, dans le respect des mesures sanitaires. Pour les suivre ou pour y participer, se connecter sur [www.interencher.es-live.com](http://www.interencher.es-live.com)

**5 869 €**

déjà : son ancien propriétaire, Jean Pirche, l'avait accrochée en vedette dans la nef-salle à manger de la chapelle désacralisée de Coat ar Roc'h. Un collectionneur averti n'a pas laissé passer cette belle occasion. Quel art trop oublié que celui des ateliers d'Aubusson !

## Ventes aux enchères

**SALORGES ENCHÈRES**  
02 40 69 91 10  
Fax 02 40 69 93 92  
E-mail: [salorges@orange.fr](mailto:salorges@orange.fr)  
NANTES - 8 bis rue Chapal  
PRÉSQU'ILE GUÉRANDAISE  
132 Avenue des Ondines  
44500 LA BAULE  
Philippe Kaczorowski Commissaire Priseur Habilité  
SARL au capital de 50 400 € - Agrément 2002-089 - RCS NANTES 441 573 110

**NANTES - SAMEDI 6 NOVEMBRE**  
**REGARD SUR LE MONDE**  
ART TRIBAL - UNE BIBLIOTHÈQUE  
CIVILISATIONS - Océanie - Afrique - Asie ...  
Statues, Masques, Tambours, Echeles, Etriers de poulie, Armes blanches et divers  
Consultant : Jean-Yves COUE 06 08 88 43 20 - [arttribal.coue@free.fr](mailto:arttribal.coue@free.fr)  
Expositions : Vendredi 5 de 16h à 18h - Samedi 6 de 9h à 12h  
L'accès à l'exposition et à la vente se fait sur présentation du Passé Sanitaire, sous format papier ou numérique  
Description et photographies sur [www.interencher.es](http://www.interencher.es) ou [www.encher.es-nantes-labaule.com](http://www.encher.es-nantes-labaule.com)

**SCP ERIC SANSON**  
Commissaire-Priseur Judiciaire  
ETUDE : 20 allée de la Mer d'Iroise à 44600 SAINT NAZAIRE  
BUREAU ANNEXE : Place A. de la Perrière 44500 LA BAULE  
Tel : 02 40 60 60 90 - [scpericsanson@gmail.com](mailto:scpericsanson@gmail.com)

**JEUDI 4 NOVEMBRE 2021 À 12H00 :**  
**A LA BAULE (44500), A L'HOTEL DES VENTES**  
**PLACE ANTOINE DE LA PERRIERE**

VENTE A DISTANCE ET SUR DESIGNATION AUX ENCHERES PUBLIQUES AVEC SOUMISSIONS CACHETÉES POSSIBLES D'UN CHEPTEL DE BOVINS RACE CHAROLAISE EN 1 LOT (40 TÊTES ENVIRON DONT 3 VACHES PLEINES) - CHEPTEL VISIBLE AU CENTRE D'ALLOTTEMENT DES ANIMAUX, A LA VILLE DINAIS, 44630 PLESSIS SUR RENÉZ-VOIS PAR TELEPHONE AU 02 40 58 31 19  
FRAS 13,09 % TTC AVEC TVA RECUPERABLE - POUR ENCHERIR : GARANTIES BANCAIRES EXIGÉES (lettre accordative de banque) et 2 pièces d'identité  
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES. Photos sur [interencher.es/44005](http://interencher.es/44005)

**SCP ERIC SANSON**  
Commissaire-Priseur Judiciaire  
ETUDE : 20 allée de la Mer d'Iroise à 44600 SAINT NAZAIRE  
BUREAU ANNEXE : Place A. de la Perrière 44500 LA BAULE  
Tel : 02 40 60 60 90 - [scpericsanson@gmail.com](mailto:scpericsanson@gmail.com)

**VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 À 9H30 :**  
**GUERANDE (44350) Z.A.C DE VILLEJAMES - 6, ROUTE DE BREHANY**  
MATERIEL SON ET LUMIERE - CONSOLE SOUND CRAFT U116 DE 2019 AVEC TABLETTE - BOITIER DE SCENE YAMAHA RIO 32/24 DE 2018 SANS REGIE - TABLE DE MIXAGE A 16 ET 32 VOIES - NOMBREUX MICROS HF ET ANALOGIQUES + REDRESSEURS DE SIGNAL - IMPORTANT PORTIQUE EN ALU L12M CAPACITE 200 KG PAR PILIER AVEC ACCESSOIRES - 22 SPOTS A LAMPES - 12 A LEDS - IMPORTANT LOT DE CABLEAGE SON ET LUMIERE 220 V + CONNECTIQUE - NOMBREUX FLIGHT-CASES - PROJETEURS A ANFOULE PAR 549€ ET POURSUITE HMI D15S M300M  
Vente possible en un lot - EXPOSITION DE 9H15 À 9H30  
FRAS 14,28 % TTC AVEC TVA RECUPERABLE - POUR ENCHERIR : GARANTIES BANCAIRES EXIGÉES (lettre accordative de banque) et 2 pièces d'identité. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES. Photos sur [interencher.es/44005](http://interencher.es/44005)

Notre publication adhère au

**A R P P**

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

**A R P P**

autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste e Vacquerie  
75116 Paris  
[www arp-pub.org](http://www arp-pub.org)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

**ouest france**

Société « Ouest-France », S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.  
Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
Tél. 02 99 32 60 00.  
[www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)  
facebook.com/ouest-france  
Twitter : @OuestFrance

**Fondateur :** M. Paul Hutin Desgrées.  
**Cofondateur :** M. François Desgrées du Loû.  
**Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste :** M. François Régis Hutin.

**Directeur de la publication :** M. Louis Echeland.

**Rédacteur en chef :** M. François-Xavier Lefranc.

**Membres du Directoire :** M. Louis Echeland, Président, M. Matthieu Fuchs, Vice-Président, Directeur Général, Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys, M. François-Xavier Lefranc, M. Philippe Toulemonde.

**Membres du Conseil de Surveillance :** MM. David Guiraud, Président,

**Abonnez-vous au Pack famille** (journal + contenus numériques) **29€** / mois au lieu de **51€** / mois

**Déjà abonné ?**  
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h (en privilégiant le créneau 12h - 15h) et le samedi de 8h à 12h 30

**abo.ouest-france.fr** ou **02 99 32 66 66** (appel non surtaxé)

**Rédaction de Paris :** 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

**Publicité extralocale :** 366 SAS Tél. 01 80 48 93 66. [www.366.fr](http://www.366.fr)

**Publicité locale :** Additi, tél. 02 99 26 45 45. [www.additi.fr](http://www.additi.fr)

Commission paritaire n° 0625 C 86666  
N° ISSN : 0999-2138.

**Impression :** Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 et parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière ; Société des publications du Courrier de l'Ouest, 4, bd Albert-Blanchoin, 49000 Angers. Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, à partir de 64 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0:010kg/tonne. Tirage du 30-31 octobre 2021 : 596 112

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Concession, DSP

### Commune de Bouaye

Exploitation et gestion d'une aire d'accueil pour camping-cars

### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Commune de Bouaye, M. Jacques Garreau, maire, 12, rue de Pornic, 44830 Bouaye, tél. 02 51 70 55 55.  
**Référence acheteur :** 2021009.  
**Objet :** délégation de service public pour l'exploitation et la gestion d'une aire d'accueil pour camping-cars.  
**Procédure :** avis de concession.  
**Forme du marché :** Division en lots : non.  
**Critères d'attribution :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
**Remise des offres :** 26 novembre 2021 à 12 h 00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :** 25 octobre 2021.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du service DJUNE.  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agyssoft.marchés-publics.info/>

### Famille, héritage

## La pension alimentaire d'un enfant n'est pas un cadeau

La pension alimentaire versée à un enfant dans le besoin n'est pas un cadeau qui pourrait être pris en considération au moment de la succession. Il s'agit, selon la Cour de cassation, d'une obligation alimentaire pour les parents, qui ne doit pas être confondue avec une donation, surtout si elle ne diminue pas le capital de celui qui donne. (Cass. Civ 1, 15.11.2017, W 16-26.395).

### Immobilier

## Compromis signé, la commission de l'agence est due

Le compromis de vente signé chez l'agent immobilier oblige à lui verser sa commission car la vente est « parfaite ». L'agent immobilier n'a droit à sa commission qu'après la signature d'un acte écrit mentionnant l'engagement définitif des deux parties, mais il n'est pas nécessaire que ce soit l'acte notarié, a rappelé la Cour de cassation. Le « compromis » est en effet un engagement réciproque de l'acheteur et du vendeur et tous deux étant d'accord sur le bien et sur le prix, sont engagés définitivement et tenus d'aller signer l'acte chez le notaire lorsqu'il sera prêt. Dès lors, cette promesse réciproque de vente et d'achat est un engagement irrévocable pour les deux signataires qui donne droit à la commission de l'agent immobilier. La Cour a déjà jugé que cet intermédiaire n'avait droit à sa commission qu'en cas de transaction définitivement conclue, ce qui est le cas avec la signature du compromis. Celui qui renoncera par la suite à se rendre chez le notaire pour acheter ou pour vendre commettrait une faute. La Cour vient de juger dans un cas semblable que l'acquéreur ayant renoncé alors qu'il était définitivement engagé, devait non seulement des indemnités au vendeur mais également la commission de l'agence. Il en va différemment si le compromis prévoit des conditions suspensives qui empêchent finalement la vente de se réaliser. (Cass. Civ 1, 10.10.2018, E 16-21.044).

**MARCHÉS PUBLICS :**  
**AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!**

**LACENTRALEDESMARCHÉS.COM**  
Votre prochain marché est ici

**1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERES DES CHARGES**

## Ventes immobilières

### CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

### VENTE APPARTEMENTS

CDC Habitat Social (SA d'HLM), en application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CCH, vend 2 appartements sis résidence La Closerie, 13, avenue de Smyrne à Nantes (44300) : appartement T2, lot 22.0, UG 053139 d'une surface de 53,6 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage. DPE : C. Prix : 155.000 euros avec parking. \*Hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 91 (dont annexes). Quote-part de charges annuelles : 948 euros. Pas de procédure en cours. **Appartement T3**, lot 4.0, UG 053121, d'une surface de 64,80 m<sup>2</sup> avec balcon (8,10 m<sup>2</sup>) au 1<sup>er</sup> étage. DPE : B. Prix : 185.000 euros avec parking. \*Hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 91 (dont annexe). Quote-part de charges annuelles : 1.236 euros. Pas de procédure en cours. Contact : CDC Habitat Ventes, Mme Monier, tél. 09 72 13 02 95, caroline.monier@cdc-habitat.fr Date limite de remise des offres : 30 novembre 2021. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel ([caroline.monier@cdc-habitat.fr](mailto:caroline.monier@cdc-habitat.fr)) ou (par courrier RAR à CDC Habitat, Mme Monier, 1, rue Sassafras, BP 90105, 44301 Nantes cedex 3). La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

### CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

### VENTE APPARTEMENTS

CDC Habitat Social (SA d'HLM), en application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CCH, vend 6 appartements à Nantes (44300), résidence Broussais, T2 lot 15, UG 50976, sis 28, rue Corentin-Bourveau, surface habitable d'environ 55 m<sup>2</sup> (dans l'attente de la Carrez), au 2<sup>e</sup> étage. DPE : C, avec parking. Prix : 170.800 euros. - T3, lot 20, UG 50981, sis 28, rue Corentin-Bourveau, surface habitable d'environ 76 m<sup>2</sup> (dans l'attente de la Carrez) au 3<sup>e</sup> étage. DPE : C, avec parking. Prix : 230.700 euros. - T3, lot 33 UG 50994, sis 28, rue Corentin-Bourveau, surface privative de 72,90 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage. DPE : C, avec parking. Prix : 243.800 euros. - T4, lot 41, UG 51002, sis 24, rue Corentin-Bourveau, surface habitable d'environ 89 m<sup>2</sup> (dans l'attente de la Carrez) au 2<sup>e</sup> étage. DPE : C, avec parking. Prix : 257.200 euros. - T3, lot 52, UG 51013, sis 20, rue Corentin-Bourveau, surface privative de 72,23 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage. DPE : C, avec parking. Prix : 211.400 euros. - T3, lot 60 UG 51021, sis 20, rue Corentin-Bourveau, surface privative de 67,97 m<sup>2</sup> au 4<sup>e</sup> étage. DPE : C, avec parking. Prix : 200.700 euros. \*hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Pas de procédure en cours. Nombre de lots dans la copro : 122. Quote-part de charges annuelles estimée pour le T2 : 1.008 euros, pour le T3 : 1.440 euros, pour le T4 : 1.872 euros. Contact : CDC Habitat Ventes, Mme Schnirer, tél. 09 72 13 02 95, anne-caroline.schnirer@cdc-habitat.fr Date limite de remise des offres : 30 novembre 2021. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel ([anne-caroline.schnirer@cdc-habitat.fr](mailto:anne-caroline.schnirer@cdc-habitat.fr)) ou (par courrier RAR à CDC Habitat, Mme Schnirer, 33, avenue Pierre-Mendes-France, 75013 Paris). La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

### LOGEMENT OFFERT À LA VENTE

**44150 ANCENIS**  
182, rue des Tonneliers  
Réf : 032-001 - T1 de 78 m<sup>2</sup> au premier étage sans ascenseur.  
Copropriété de 12 lots - sans procédure en cours.  
Montant moyen annuel des charges de copropriété : 612 euros.  
Type de chauffage : individuel gaz.  
DPE : C - Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 566 euros (estimation réalisée à partir des prix énergétiques de référence de l'année 2008).  
Prix : 124.800 euros + 2.350 euros de frais de notaire réduits.\*  
Sous réserve de la libération effective des lieux et du respect de l'ordre de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.  
Visites sur rendez-vous. Remise des offres d'achat (dossier complet) au plus tard 1 mois à compter de la dernière publicité légale. Modalité et remise des offres : par mail, en main propre ou tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources.  
\*Avantages préférentiels possibles selon conditions de ressources du bénéficiaire et politique tarifaire de l'organisme.  
Contact : SA d'HLM La Nantaise d'habitations, "Le Service Immobilier", L'Atrium, 1, allée des Hélices, BP 50209, 44202 Nantes cedex 02, 02 53 00 98 05.

## Avis administratifs

### Commune de VALLONS-DE-L'ERDRE

### Procédure de modification

### numéro 1 du Plan

### local d'urbanisme de la commune

### délimitée de Maumusson

### AVIS

### D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté NP2021\_270 en date du 21 octobre 2021, M. le Maire de la commune de Vallons-de-l'Erdre a prescrit la mise à enquête publique du projet de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Maumusson.  
L'enquête publique se déroulera en mairie déléguée de Maumusson ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille du lundi 15 novembre 2021 à partir de 9 h 00 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021 à 17 h 00.  
M. Dominique Lessor a été désigné en tant que commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences durant lesquelles il recevra le public en mairie déléguée de Maumusson ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille :  
Mairie déléguée de Maumusson :  
- le lundi 15 novembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le samedi 4 décembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.  
Mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille :  
- le vendredi 26 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,  
- le vendredi 17 décembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.  
Durant toute la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en mairie déléguée de Maumusson, ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille, au format papier et au format numérique. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune ([www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr)).  
Le public pourra formuler ses observations soit :  
- sur le registre ouvert à cet effet en mairie déléguée de Maumusson ainsi qu'en mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille aux jours et heures d'ouvertures habituels,  
- à l'adresse postale suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir »).  
À l'attention de M. le Commissaire enquêteur, modification numéro 1 du PLU, commune déléguée de Maumusson, commune de Vallons-de-l'Erdre, 18, avenue Charles-Henri-de-Cossé-Brissac, Saint-Mars-la-Jaille, 44540 Vallons-de-l'Erdre, - par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique.plu@vallonsdelerdre.fr](mailto:enquete.publique.plu@vallonsdelerdre.fr)  
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra à M. le Maire le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées. Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à disposition du public en mairie déléguée de Maumusson aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune ([www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr)).  
À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Maumusson sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Vallons-de-l'Erdre.  
Le Maire  
Jean-Yves PLOTEAU.

## Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.  
Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.  
Il engage dans ces opérations sa responsabilité.  
Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

## Justice - mariage - divorce Un époux peut entretenir sans recours les biens de l'autre

Si le logement familial n'appartient qu'à un seul époux, l'autre ne pourra pas pour autant réclamer le remboursement de ce qu'il y aura investi.  
La Cour de cassation a donc rejeté les réclamations d'un mari qui, au moment du divorce, faisait valoir qu'il avait participé à l'achat et aux réparations de l'appartement familial alors qu'il n'en était pas propriétaire.  
La Cour est stricte sur ce point. En régime de séparation de biens, il n'y a pas de communauté, chaque bien appartient à l'un ou à l'autre. Et l'époux qui a participé à l'entretien, voire à l'acquisition de la maison familiale alors qu'elle ne lui appartient pas n'a fait que remplir son obligation de contribution aux charges du mariage.  
Depuis 2013, la Cour juge que la participation à ces charges familiales ne concerne pas seulement les dépenses courantes et quotidiennes mais également les investissements comme l'achat du domicile conjugal.  
Du moment que ces dépenses ne dépassent pas les capacités financières de l'un ou de l'autre, rien ne sera remis en cause au moment de faire les comptes du divorce. Le Code civil précise en effet que chacun contribue en proportion de ses possibilités. Pour rejeter ainsi toute contestation, les juges s'appuient principalement sur une clause qu'insèrent les notaires dans les contrats de séparation de biens. Cette clause indique, dans un souci de sécurité et de simplification, que chacun sera réputé avoir fourni au jour le jour sa part de contribution et que toute discussion sera exclue sur ce sujet à l'avenir. (Cass. Civ 1, 17.10.2018, C 17-18.746).